

# LE LEGS BAILLOY et "LA CHARITÉ" à LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE -

## - LE TESTAMENT

Le vicomte Gaston Henri BAILLOY, âgé de 62 ans décédait dans son Château de LA CHASSIGNOLLE à BOYET le 24 novembre 1893. Il était inhumé dans la Région Parisienne dans la sépulture de famille.

Célébration il désignait par son Testament à sa femme appuyé par ses codiciles et déposé chez M<sup>e</sup> FAUCHEUX, Notaire à TOUSSUS, une partie importante de ses biens à la Commune de LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE.

A savoir des Biens Fonciers situés, pour l'essentiel, sur la commune de LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE et BOYET, dans l'ALLIER :

- le Château de la BRÈSE à LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE

- les Châteaux de la CHASSIGNOLLE et la SOUDE à BOYET

- Environ 1000 hectares de terrains cultivables répartis entre quatorze domaines.

- Environ 150 hectares de Bois et Forêts.

- Un échange pour une dizaine d'hectares en eau.

Le tout était composé pour une somme de 200 000 F de l'époque.

Le total était estimé à environ 2,4 millions de francs.

Le testament imposait aux légataires de faire des dispositions pour respecter impérativement :

- S'asseoir au château de la BRÈSE, pour son emplacement, après et d'ici l'hiver.

- un hôpital devant recevoir gratuitement les malades pauvres des communes sur lesquelles étaient situées les Biens fonciers.

- unorphelinat gratuit pour les petites filles de ces mêmes communes.

- un orphelinat agricole pour les petits garçons.

L'ensemble de ces constructions devait porter le nom de "LA CHARITÉ". Le Comte Henri de BAILLOY, officier dans l'Armée Française et décédé du testateur, était désigné comme Exécuteur testamentaire.

Il était assisté par deux exécuteurs testamentaires :

M<sup>e</sup> FAUCHEUX Notaire à TOUSSUS

M<sup>e</sup> FAUCHEUX Notaire à MONTLUCON

L'administration des fondations créées devant être confiée à l'un des deux communaux de BOYET qui l'avait désigné.

Enfin une dernière clause imposait que, si dans les deux années de l'obtention par la mairie de LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE de l'autorisation légale d'entrer en possession du legs, la commune n'avait pas fait les dispositions nécessaires, la commune de NEBIS les BAINS était désignée pour les suffire.

## - Sa mise en œuvre

Des difficultés importantes surgissent.

Par arrêté du 7 août 1896 le Président de la République autorisait officiellement le Maire de LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE à entrer en possession du legs "au nom des pauvres de la commune".

Le 17 novembre 1896 une commission composée de diverses personnalités, dont le Maire de la commune, fut mise en place par le Préfet de l'Allier pour gérer les biens composant le legs.

Ces diverses dispositions faisaient que la commune de LAVAUZET 5<sup>e</sup> ANNE était en fait dépossédée des Biens légués par le Testateur.

Considérées comme non déclarées des volontés exprimées par la Testatrice, un Procès devant le Conseil d'Etat était intenté le 28 janvier 1899, par la Municipalité en accord avec la Légale Universelle. Un second jugement le 18 novembre 1899 fut rendu Requisé en Recours, le 10 septembre 1900 - le Rjet était rejeté.

Entre temps le 5/Janvier de MONTLUCON avait informé le 2 mai 1895 de Mairie que le Conseil Municipal n'avait plus désormais à administrer et gérer les biens provenant du Legs.

Cela faisait beaucoup -

La Municipalité, en accord avec le Légataire Universel, sollicitait le Tribunal de MONTLUCON pour une Instance en interprétation de Testament.

Rejet express le 8 janvier 1902 en faisant référence à un Décret du Conseil d'Etat du 15 mars 1889 : "l'établissement au cœur serait administré conformément aux lois et Règlements qui régissent les établissements de cette nature".

La Municipalité étrange depuis les Elections de 1902, par un nouveau Maire M<sup>r</sup> Xavier RAYMOND, greve de Justice en réunion, faisait alors appel auprès de la Cour de cassation.

Cette juridiction leur donnaient raison par un Arrêté en date du 10 août 1903 : "le LEGS PAULHOU fait partie du Domaine Faisant partie de la Commune de LAVAUZELLE ANNE et les Pouvoirs conférés aux Exécuteurs testamentaires sont valides".

Après un nouveau temps de réflexion, un autre Président de la République prenait enfin le 8 mai 1907 un nouvel arrêté très clair et définitif cette fois : Le Maire de 1917/18 S<sup>e</sup> ANDRE est autorisé à céder au nom de cette Commune le Legs fait par Monsieur PAULHOU aux conditions établies par le Testateur, à l'annexe s'ajoutant tout de même quelques dispositions du décret du Vice-maire PAULHOU et la loi de 1901 décidant la séparation des Eglises et de l'Etat était venue compliquer la mise en application de certains des dispositions, établies par le Testateur, relatives à l'Education des Orphelins.

En accord avec les Exécuteurs testamentaires un Architecte avait été désigné M<sup>r</sup> Jean HABIBIEN Architecte à TURIN. Il avait des références dans la matière et dont le gendre de M<sup>r</sup> BUCHET l'un des Exécuteurs testamentaires. Officiellement, sa raison de l'importance des travaux, un architecte important connu, M<sup>r</sup> HARTMANN lui était adjoint.

## • LES TRAVAUX IMPORTANTS

Diverses possibilités d'aménagement du site de la BRESSE furent étudiées par l'Architecte HABIBIEN dans trois Projets.

• PROJET de 1897 : Etude d'aménagement du site (très important) • PROJET 1900 : Édification d'un pont sur la rivière des serpents et création le long de la rivière Est de la font de la BRESSE, d'une route donnant un accès plus facile au futur site de la CHAUMIÈRE à partir de la route de MONTLUCON à CHAMBON

A adjudication du pont en béton armé à l'entreprise BRUNEBIQUE le 2 août 1908. Autres travaux adjugés en septembre 1908 et Réception de l'ensemble le 8/3/1910.

• 3<sup>e</sup> PROJET 18/10/1908 : Dénomination de l'emplacement des Bâtiments principaux : Hôpital, Services, Orphelinat des Filles, ce futur Orphelinat Agricole du Garçons était prévu à gauche de la route reliant le village du Tholy à la forêt de LANGUISTRE.

• 31 Janvier 1909 : à partir d'un arrêt du 18/11/1905, mynauvau de travaux importants sur le site de la BAGNOLLE pour voir de déminage l'achèvement. Estimation de l'affût 454 364,64 F.  
les gros terrassements, macounnages et ferrés étaient adjugés à l'Entreprise Henri LOULER que de CHABLAUD (CRÈVE). Cependant, aucune allusion n'était faite à l'édification de la Chapelle en prolongement de la partie centrale de l'Hôpital.

### • EDITION DE LA MAISON DU GARDE (3/4) 1910

Les travaux de construction du Bâtiment des garçons rapprochés de celui des Filles d'Entretien en 1910 (distributeur du CM du 3 mars 15/12) le résultat : un ensemble de magnifiques bâtiments de grande qualité qui ont bien résisté au fil du temps.

### • MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS IMPÔTÉES PAR LE TESTAMENT

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR du LEGS ET LABORI par le Conseil Municipal de LAVAULT ST'ANNE et les Exécuteurs testamentaires le 1<sup>er</sup> décembre 1912. Approuvé par le Président de l'Allier le 22/2/1913
- MISE EN SERVICE de l'ORDINERIAIT Régulation en mars 1913 des premiers Orphelins par les quatre Soeurs de l'Ordre de nos Présentations de TOULS mis en place par l'EVÉQUE de MOULINS quelques jours plus tard (5 mars 1913)
- CONSTITUTION du CG du 15/03. le 13 mai 1913 désignation des 9 premiers membres du Conseil d'Administration du LEGS préside de droit par le Maire de la Commune, par le Conseil Municipal et les Exécuteurs testamentaires.
- INSTRUCTION OFFICIELLE de l'ORDINERIAIT par le Président de l'Allier en présence des Exécuteurs testamentaires du LEGS, de la Municipalité de LAVAULT ST'ANNE et des Administrateurs du LEGS PARISIEN le 15/6/1913

a. LES SOEURS Elles furent mises en place dès à l'agrement provisoire du 6 mars 1907 les quatre premières étaient installées à la COTTARITE par l'Evêque de MOULINS, suite à un accord conclu entre la Bavière et le Mois Supérieur de la Congrégation des Soeurs de la Charité de la Présentation de la Sainte Vierge de TOULS le 25 mars 1912.

leur nombre s'éleva jusqu'à 13. Les deux dernières quittèrent la COTTARITE le 5 novembre 1977.

b. L'ECOLE École fondée à la CHARITE, à partir de 1907 sous la direction de l'École Publique.

Sous le nom d'Arche du Conseil d'École du 21/9/1930 et une déclinaison du conseil municipal du 25/10/1930, l'École Publique devint l'Arche du 15/4/1931 à École Mixte de la CHARITE.

### • LA GRANDE GUERRE 1914-1918

Le 28/8/1914 l'autorité militaire réquisitionna les bâtiments et des filtres et des services pour y installer un Hôpital à l'heure temporaire. Les Orphelins présents sur les lieux étaient relégués dans le bâtiment Hôpital. Le bâtiment des Garçons, à ce moment terminé, fut à son tour réquisitionné en 1915.

Huit grandes baraquées à trois étages étaient édifiées dans la cour d'honneur. Comme en 1919 le total des réfugiés dans le siège s'élevait à près de 1800.

Cela n'avait pas sans difficultés : Des accrochages assez fréquents se produisaient entre les migrants civils et militaires (malades contagieux) ainsi qu'entre les habitants du lieu et les déplacés malades ou blessés (chirurgie).

Plantes aux pieds du Maire qui intervenait auprès des autorités mais sans beaucoup de succès comme dans les dernières

l'intérieur des bâtiments rendus à la Commune le 16 avril 1929 avait beaucoup souffert et l'indemnité allouée par l'Autorité militaire - 57 000 F - n'était pas à la hauteur de compenser les dégâts entre les deux Guerres.

La réception officielle de l'ensemble des bâtiments du site de la CHARITE avait lieu le 8/11/1929 et, dans la foulée, l'inauguration officielle.

Le Comte de BOUINOT, légataire universel désigné par le Vicomte PAULNOY décédé en 1921, il était successivement remplacé comme administrateur du 15/95 par ses deux fils GASTON puis ANTOINE. Aux décès de ce dernier, son frère fils d'ANTOINE en 12/1958 déclencha, et enfin par un autre Petit Fils sous désignation par le Conseil municipal de LA VILLE 3<sup>e</sup> ANNEE, à ma connaissance, ce dernier avait démissionné en 1918.

Par ailleurs, à l'issue de la Grande Guerre, les conditions économiques avaient decisément changé en FRANCE. Les fonds en espèces apportés par le legs étaient totalement épuisés. Les Grands Fermages des propriétés ne permettant plus de compenser la gratuité des fondations rendue par le Vicomte PAULNOY.

Un Décret du Président de la République du 6 mars 1924, autorisait l'établissement à recevoir à titre payant des Personnes âgées ou malades ainsi que les Orphelins hébergés gratuitement à l'origine.

La Commune et l'Administration étaient contraintes de vendre certains propriétés :

Le domaine des Plaisir à TENCAT et LE MAYET de MONTAGNE (1922)

Le logis de Chez BOUETIX à LA VILLE EN CREVIE

diverses parcelles à LABVILLETTE 3<sup>e</sup> ANNEE

L'AERIUM.

Le problème essentiel pour la Commune et le Conseil d'Administration a été de tout temps celui de l'accès des Bénéficiaires aux sites de la CHARITE pour permettre leur entretien en évitant la ferraille des bûches jumelles.

Differentes solutions sont intervenues.

La possibilité d'héberger des Personnes âgées déficientes ou malades en a été la première. Une seconde plus prometteuse intervint en 1948 par l'installation d'un Ascens. en 1948.

Grâce à des appuis politiques le moins de l'époque, M. Jean DEGORGES, signait le 13/7/1948 une convention avec le

Président de la Caisse Prévisionnelle du Massif Central : le CHASSEZ

étais autorisé à construire 20 logements sur deux niveaux, âgés de 6 à 12 ans. Précisément la financement de l'Etablissement devait intervenir en 1952 de relier les Orphelinats des Filles et des Garçons par une galerie vitrée, malgré la différence de niveau des rez-de-chaussé de quelques de m<sup>es</sup> (M<sup>me</sup> BOUGERAUD architecte).

En 1956 des travaux étaient effectués dans la Chapelle : carrelage, peintures, chauffage. Des vitrines de NANCY étaient offertes par les Sœurs.

Le problème de l'irregularité de la fréquentation subsistait néanmoins. 200 enfants de juillet à septembre quelques dizaines d'hiver. De plus l'apport de nourriture médicamenteuse permettant de combattre efficacement les infections dues à la tuberculose et la consommation d'autre Etablissements faisaient que vers 1965 les problèmes financiers réapparaissaient. D'autant qu'en 1963 il avait fallu déjouer un hazard exigeant la BAISSÉE de l'assurance DÉPENDANCE par BAMBIS pour la suite.

## PROJETS et REALISATIONS avec M<sup>e</sup> PERRAULT

Le maire M<sup>e</sup> PERRAULT dans un décret du 13/05/1965, fixait rapidement que la gestion des biens de l'Etat correspondant aux dispositions énoncées ci-dessous devait être mise en œuvre.

Conseillé par les experts et suivi par son Conseil Municipal et les Administrateurs du legs il décidait de créer un bâtiement du chêne, sur bien dit Les Trois Champs sur des parcelles d'environ 4 ha du domaine de la BROSSIE en l'absence moment d'une importante sécheresse reconstruisible à environs 700 m<sup>2</sup> chacune,

Coût de l'opération évalué en première approche à 480 000 F.

En 1965 Financement par la vente de divers biens à DOYET

- Château et domaine de la SOUCHE (à M<sup>e</sup> ROCHE)

- Domaine de la PRESLE (à M<sup>e</sup> TROUBAT) à MUSET

- Château de la CHASSENOUE (cesson du Préfet) à M<sup>e</sup> de BOBINAT

- 8 ha de prairies (à M<sup>e</sup> NICOLAS)

L'adjudication des travaux nécessaires avait lieu en 7/1966. Entreprise DANETTE retenue : 415 000 F.

Prix de vente des parcelles constructibles : 350 à la m<sup>2</sup>.

En juillet 1967 il était décidé d'édifier à proximité du hameau du RAYONNEMENT BÉGUÉ RIVAGE, 17 pavillons locatifs avec le produit de la vente des emplacements.

En 8/1968 les travaux de génie civil du lotissement étaient terminés 47 emplacements étaient vendus.

En 9/1968 débutaient les travaux de VRD pour les 17 pavillons.

Par ailleurs début 1968 le Maire demandait au Préfet l'autorisation de construire une partie de l'école en bâtiment préfabriqué avant l'arrivée des enfants débiles mentaux légers.

En mars 1966 accompagné par la Secrétaire de la CHARITE et deux Administrateurs il effectua une visite au Château du RÉRAY pris de MOULINS qui abritait 93 pensionnaires. Le bâtiment dirigé par M<sup>e</sup> CONSTANTIN Directeur de l'UHAE (UNION HOSPITALIÈRE D'HOSTELAGE à l'ENFANCE).

Se référant à l'importante campagne PEACE NEIGE lancée par M<sup>e</sup> LINO VENTURA en faveur des handicapés, il demandait directement au GÉNÉRAL DE GAULLE, Président de la République et à M<sup>e</sup> LINO VENTURA pour leur signaler que la Commune de LA VAUGIERS ANNE était disposée sur le SITE de la CHARITE d'un important bâtiment susceptible d'accueillir des handicapés.

Réaction du Président rapide. Le courrier était débranché sur la ministère de l'Education Nationale, Secrétariat d'Etat à l'Enfance n'ayant pas.

L'affaire ne trainait pas : du 25 au 30 juin un fonctionnaire du service venait visiter la CHARITE. Des sympathiques s'engagèrent.

L'UHAE présentait une offre de location de la CHARITE.

Des courriers avaient lieu : à la Préfecture de Moulins le 5/6/1966, suivie d'un à l'avocat avec M<sup>e</sup> CONSTANTIN.

Conclusion analogique : la reprise de la CHARITE est nécessaire du fait de l'amélioration importante de la situation sanitaire vis à vis de la tuberculose.

Préparation à l'inauguration :

Un Pouponnière (lazaret) pour enfants débiles de 6 mois à 3 ans

Bâtiment de garde pour les débiles mentaux moyens.

Bâtiment des étages restaurés à l'ancien.

Ce projet de contrat était approuvé par le C.R.

Côte Education Nationale (solution suivie par le Maire) les sympathiques se fourvoyaient.

Mais le Ministère de l'Instruction publique et du Travail a souhaité que le début du siècle avec les héritiers l'épouse du Comte PAILLITOU, la Famille DE BOZINAT, exigeait que les deux familles et le maire se prononcent favorable au Projet. Mais au courant, le Préfet donnait son accord.

Communiqué à M<sup>e</sup> De BOZINAT Chef de Famille en 6/1966

Réponse rapide : la Famille de BOZINAT ne s'opposait pas au Projet de reconversion mais elle demandait que la Commune travaille avec un organisme public plutôt qu'avec l'Education Nationale.

28/10/1966 réunion à la Préfecture avec le Préfet, le Sénat et les M<sup>e</sup> FERRANDON et deux Administrateurs du Legs M<sup>e</sup> COUSSEPAZ et GOUVET

Après quelques autres contacts avec l'Institut la Commune et le C.G.A. étaient de bons amis avec l'UHAZ. Un bilan d'exigences était fait et la réalisation du Projet de contrat de Fermage confié à la Famille Gouy. Soumis aux Administrateurs et à la Commune il était accepté.

Siglé par le Maire et M<sup>e</sup> BROCHET Président de l'UHAZ il permettait à cet organisme d'entrer dans les lieux le 1<sup>er</sup> octobre 1967 la Ferme de la BROSSE étant comprise dans le contrat de l'UHAZ en confiant la gestion à M<sup>e</sup> Bernard REDON. Une politique modernisée et intégrée. Permettant la location à l'unité et gracieuse clôture de 4 ha autour de la CHAUMETTE 05 ha en friche à Chantilly Gouy 11/1966, vente de 3 ha de terrain entre le CHEZ et la CHAMBRE ; conditions : 0,75 F le m<sup>2</sup> - 3<sup>ème</sup> étage supplémentaire place.

Travaux d'électricité au lotissement des Taxis Champs pris en charge par la SIEGB (gratuitement)

Prix du vaste des emplacements : 35 F la m<sup>2</sup>.

17/2/1968 : décret de construction 17 pavillons de catégories à proximité du lotissement.

14/12/1968 : M<sup>e</sup> Jean De BOZINAT nouvel Administrateur du Legs désigné par le Conseil municipal, siège pour la 1<sup>re</sup> fois au C.G.A du Legs 12/12/1970 : décret du M<sup>e</sup> EUSTACHE GUILLER Administrateur du Legs depuis la création du C.G.A en 1962.

26/9/1968 : Décret de travaux XRD du 17 pavillons réalisés

Emprunt à la Banque Populaire de l'Ollier

1/3/1969 : 47 emplacements du lotissement des Taxis Champs vendus

13/11/1971 : M<sup>e</sup> Maurice PHELIPON nouveau Maire de L'AVRULÉS-MANGIN.  
5/1974 : Rénovation à DOYET avec le concours de l'ONF : 30 ha dont 18 ha appartenant au LEGS. Réalisé à 3 Préfectorats fonctionnaires

1/1973 : 100% des Pavillons des Taxis Champs pris à H.O.E. mais : inadéquation

Orienté vers de l'Ecole, rue des Gibauds (ex chemin de champs)

11/1973 : Reconversion de la CHAUMETTE réalisée par le Préfet : 4 étages - ment. Trouvant l'absence trop grande de terrain psychologique

5/1973 : code des 17 Pavillons des Taxis Champs : 1514 464 K

11/1975 : Résiliation bail de Chantilly Gouy par M<sup>e</sup> MAGNIER. Remise par M<sup>e</sup> REED

M<sup>e</sup> De REED Bernard nouvel Administrateur du LEGS

9/1976 : M<sup>e</sup> BUGON Roger succède au préfet par M<sup>e</sup> MARIEBOIS (Direction)

23/11/1977 : M<sup>e</sup> COMBAUD nouveau Maire de LA VOUTE-Saint-Rémy

que plusieurs problèmes de gravité à la CHARITÉ échappent effectif des enfants érigent, insuffisant d'haber

Pour les dispositions concernant l'énergie d'adaptation. L'aktion de la Commission Education et Sécurité

Résiliation du Bail de la Ferme de la BROSSE par l'UHAZ. Reprise

même conditions par M<sup>e</sup> Bourgues REDON. Surface : 30ha

4/1978 Bail Ferme du Grand Domaine à Doyet : M<sup>e</sup> Guichon

à Réunion Table ronde : Maire, CA, Délégués du Personnel - Budget  
saboté à l'initiative de l'UHAEG - En sus : Concurrence

3/8/1978 Réunion à la Préfecture - Conclusion : le mandat de reconsidération de l'Etablissement a faire. UHAEG invité à abandonner  
10/2/1978 : construction des pavillons locatifs en VILLE au VERNET  
contait avec Société BERRY LOGEMENTS

14/2/1979 Table ronde à la Préfecture. Conclusion : UHAEG n'est  
plus apte à diriger la CHARITÉ.

Le Maire et M<sup>e</sup> FAURAT Directeur de l'Etablissement ont  
eu contact avec l'APAH - Demande approuvée par le Préfet

3/1/1979 Etude d'évaluation Pavillons locatifs au VERNET  
Réunion CM + CA avec M<sup>e</sup> DARNICUP de BERRY LOGEMENTS.

Etude d'un Projet à quatre étages, financement, gestion. Bail en copropriété de 34 unités pour 800 FF CA  
3/1/1979 Réunion (Maire et M<sup>e</sup> DE BOUDIN) à la Sous Préfecture  
Dossier déposé de reconsidération déposé / accepté par la  
Commission Régionale des Affaires sociales et M<sup>e</sup> DE BOUDIN

1/7/79 Décision du Préfet de Région : la CHARITÉ devient un  
Etablissement pouvant recevoir des Débits prépondérants. De no-  
mination nouvelle : Etablissement médico-Éducatif (EME)  
Foundation PARISIENNE APAH à 11 bds intérieure : accord du  
Préfet pour gestion de la CHARITÉ.

Consequence : UHAEG éjectée à la réstitution du son bail au 31/12/79  
faite le 12/12/1979. Recréation officielle de M<sup>e</sup> DE BOUDIN  
Nouveau Contrat officiellement signé chez Notaire en présence  
du Premier Préfet, du Maire et M<sup>e</sup> DELAUNAY Secrétaire  
Général de l'APAH le 12/12/1980.

Estimations pour la Demande : la CHARITÉ : 410,5 - Travaux à effectuer  
: 6 millions de F. Entrée dans les biens : 6/01/1980

Loyer : 26 700 F par mois. Indeed pour la suite.  
En inventaire du mobilier était effectué le 28 et 29/12/80

28/12/80 Permis de construire des Pavillons locatifs au VERNET et  
délivré à BERRY-LOGEMENTS. Demande de construction délivrée  
du 8 octobre : 18 F3 - 6 F5 - 6 F6 + 2 F en état  
Loger pavillons des 3 champs à partir du 1/1/81 : 700 F  
5/3/81 Entrée officielle par la Charité Lemaire et 4 autres au sein de  
la charité sociale - B déposée.

3/4/81 Loyer familles des trois champs porté à 770 F/mois

18/2/1982 Décision du Préfet d'installation d'un MAS dénommé 1/5/3

Exposition possible : EME : 60 - MAS : 30.

3/3/1982 : Projet MAS : la Pologne n'a pas été annoncé  
au VERNET - 28 logements.

23/4/82 : direction d'accès à la Salle polyvalente : 2 salles S 100 x  
14,60 m x 3 m = Salle des fêtes et salle de réunions. Coût 26482 F  
(pose du parquet le 20/11/1982 à 15 h 30).

1/2/1982 : location (règlementation) aux trois champs : 848 F/mois

16/12/1982 : Loyer au VERNET : T3 = 1350 F/mois - T4 : 1250 F/mois  
T5 : 1350 F/mois.

16/2/83 Arrêté du Préfet de Région refusant la création  
de la MAS au sein de l'EME

28/10/84 Preparation nouveau dossier pour l'ATSM du 25/10/85  
la Région ayant d'accepté l'acte de Ministre.

4/2/1985 Arrêté du Préfet de Région : creation d'un MAS - 32 lots dans

28/12/1987 - Arrêté du Comité de gestion d'APAH : MAS ouverte le 1/1/88/87  
Règlement 1/ME : 60 lots - MAS : 32 lots.

27/5/1987 Comité de gestion de l'APAH : le loyer de l'Etablissement  
ne représente qu'à 57 % du prix de journée : 10 F.

12/1985 APPAIS en position difficile à la CHARITE le 20/05

les DRSG resteront les crédules. En mars suivant à la demande de l'APPAS, travaux effectués pour l'ADS années précédentes : 2 M€. Total de l'ADS, travail effectué pour la MAS, respectivement du 04/01/1985 : tout des travaux récemment effectués : stabilisation ; Banchement 648375 €, Chantier Géry : 498569 €. Dernière au 15/04/1985 l'autorisation de création de la MAS à 32.000 (2 millions €) pour une durée supplémentaire d'environ 3 années. Budget des travaux MAS : fin mars 1987. Juillet 1987 : louage de la CHARITE sur le prix de journée : 1,20 €.

13/3/87 : Compte rendu Accès à 32 places MAS - 60.000 € MAS en vente 1991/92 à 27/2/89 ; APPAS sort de l'assemblée de MONTLUCON (Salles d'armes) et compte des grèves... En fait a vraiment été... Interventions d'ADS

1986-1988 Nombreux contacts Préfecture, Préfet, APPAS, LVEE = APPAS est déclaré à l'État du logo suite à la défaillance de l'UDF

Le 14/11/88 Décret déposé au Tribunal Administratif contre le Préfet sous son nom

15/10/1990 Mr LEVENEY à l'agence de la mise en régence des Drs 24 de mars 1988 (relâche), à l'accueil de Personnes Agées et de l'Anesse au sein concernant l'accès de P. à l'hôpital après l'ouverture de l'IME. C'est décret 18/11/90 mise aux personnes

15/10/1993 Commémoration centenaire de l'acte du Vicomte ROLLIN à 1993. 20/5/93 l'acte fut mis en vente à 5000 € l'unité. Vendu 20.000 places dans la Bourse du Trésor. SAFER, intermédiaire

à l'automne 1996 vente du domaine de VERNES à km BERTRIN pour 145.000 € soit 800 € l'hectare

travaux d'évitement de remplacement des parois

prévue au Chap. 3ème partie par le préfet

20/3/2000 Mr. DE BOZINAT déclare démissionnaire de son poste

à l'Administration de l'OGS.

10/4/2001 Mr COMBARD est désigné pour conseil municipal national administrateur de l'OGS.

17/4/2001 Démission de Mr MACHANDISOS du poste de Recteur

5/2001 Mr TRIKI nouveau Recteur. Recherche d'interlocuteur pour améliorer et entretenir les Bâtiments de la CHARITE MAS le CHARITE : 47 Bâtiments, le mardi matin à l'adresse

17/01/2001 : Mr. STANISLAS SMYZZINSKI vendredi Réglisseur

10/2/2002 : démission de Mr. R. MARGOT du 27 (dans)

remplacé par Mr. J.C. LETEVE

22/4/2002 Démolition vieille grange à La Bourbe

16/3/2003 Terrasse d'entretien des couvertures (sauf Bat. B)

réalisé par l'APPAS

Travaux d'entretien des toitures des églises vitrées de l'hôpital.

20/3/2003 Visite de la CHARITE par la commission de l'Archéologie Montluçonnaise : Cdt des Pompiers, Mme Gondardière, Représentant de la DARS, saisi par l'APPAS

MAS A. Parcours Ophtalmat Gargone : 34 enfants

MAS B. Parcours Félix : 73 enfants

2004/2005 Constitution d'une Association qui sera le substitut de la CHARITE, à la fois Institut d'œuvre et Gérance. Président : L. CHRIST, Secrétaire : M. LETEVE

2004/2006 : Arrêt de classement la CHARITE comme Monument Historique, Bâtiment de FRANCE devant à la Mairie.

10 du 14/10/06 : Crédit officielle de l'ASSOCIATION RETRAITE à la CHARITE le 12/09/06.